

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL  
YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°2  
SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2016

*Les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine dans la salle ordinaire des délibérations.*

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil d'administration.*

*M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Camille Bédin, Philippe Benassaya, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Véronique Bergerol, Sonia Brau, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtes, Isabelle Debré, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Rita Demblon-Pollet, Sylvie d'Estève, Patrick Devedjian, Christian Dupuy, Elsa Faucillon, Josiane Fischer, Pierre Fond, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Laureen Genthon, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorgues, Nicole Goueta, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Alexandre Joly, Olivier Larmurier, Alice Le Moal, Marie Pierre Limoge, André Mancipoz, Gabriel Massou, Guy Muller, Rémi Muzeau, Karl Olive, Pierre Ouzoulias, Sébastien Perrotel, Catherine Picard, Yves Révillon, Yann Scotte, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Joaquim Timoteo, Laurence Trochu, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.*

*Absents excusés : Marie-Hélène Amiable (pouvoir à Pierre Ouzoulias), Georges Bénizé (pouvoir à Marie-Célie Guillaume), Christine Boutin, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Claire Chagnaud-Forain), Nicole Bristol (pouvoir à Alexandre Joly), Bertrand Coquard (pouvoir à Philippe Benassaya), Cécile Dumoulin (pouvoir à Pierre Bédier), Jean-Michel Fourgous (pouvoir à Anne Capiaux), Patrick Jarry (pouvoir à Gabriel Massou), Josette Jean (pouvoir à Laurent Brosse), Didier Jouy (pouvoir à Marie-Hélène Aubert), Joséphine Kollmannsberger (pouvoir à Sonia Brau), Denis Larghero (pouvoir à Sébastien Perrotel), Michel Laugier (pouvoir à Laurence Trochu), Nathalie Léandri (pouvoir à Marie-Pierre Limoge), Olivier Lebrun (pouvoir à Karl Olive), Yves Ménel (pouvoir à Eric Berdoati), Nathalie Pitrou (pouvoir à Paul Subrini), Philippe Pivert, Jean-François Raynal (pouvoir à Olivier de la Faire), Laurent Richard (pouvoir à Pauline Winocour-Lefevre), Alexandra Rosetti (pouvoir à Catherine Arenou), Georges Siffredi (pouvoir à Patrick Devedjian), Yves Vandewalle .*

Le quorum est atteint.

**Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 23 mars 2016**

M. LE PRESIDENT– Est-ce que le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations ?

GABRIEL MASSOU – Sur le compte-rendu, nous allons le voter mais nous aimerions juste que les bonnes pratiques qui existent dans les Hauts-de-Seine se prolongent à l'EPCI c'est-à-dire que les élus puissent recevoir avant le compte-rendu afin de voir si cela correspond bien à ce qui a été dit.

M. LE PRESIDENT– Bien sûr. Ce n'est pas le cas ?

GABRIEL MASSOU – Cela n'a pas été le cas cette fois-ci.

M. LE PRESIDENT–J'en suis désolé, mais c'est une bonne observation, il faut qu'il en soit ainsi.

Malgré tout, il n'appelle pas d'observations ?

*Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour comporte des points importants :

1°) Le Budget primitif 2016 qui sera notre premier budget interdépartemental,

2°) des questions relatives aux agents de l'Etablissement Public,

3°) surtout, l'approbation de la fusion des SEM dans le cadre de la création de Citallios.

Citallios est une des premières incarnations du rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine et ce que nous voulons faire, c'est évidemment exactement le contraire de ce que fait l'Etat dans ce domaine avec Grand Paris Aménagement, par exemple, qui agit en géant centralisateur désincarné et qui feint d'ignorer les particularismes locaux, tout cela au nom de grands principes : la surdensification, la priorité absolue au logement... On apprend ce matin d'ailleurs par la radio que tous les loyers seront encadrés, sans la moindre concertation, sans la moindre consultation des élus locaux. Même les fonctionnaires n'acceptent plus d'être traités comme cela, comme le sont les élus. On sait en plus que l'encadrement des loyers tue l'investissement. Cela met du temps à faire de l'effet, fort heureusement, et on peut espérer que la mesure ne durera pas aussi longtemps que les impôts si la droite n'est pas trop bête, ce qui n'est pas sûr.

Avec Citallios - je souhaite que la présidence (il en sera décidé par son Conseil d'Administration) soit assurée par Pierre Bédier -, il s'agit de nous doter d'un opérateur qui sera en mesure de rivaliser avec les grandes SEM franciliennes, d'assumer aussi la complexité et les risques des opérations d'aménagement tout en permettant aux élus locaux de décider de l'avenir de leur territoire et même, de pouvoir nourrir une réflexion stratégique sur l'organisation de nos territoires sans s'en remettre comme trop souvent dans nos collectivités à des organes extérieurs que ne partagent pas nécessairement nos options et qui nous conduisent vers des problématiques qui, finalement, ne correspondent pas nécessairement à nos choix politiques.

Donc, nous aurons un outil à nous.

Je rappelle que les 17 et 20 juin, nos Assemblées respectives ont reconnu un intérêt interdépartemental à la fusion des SEM qui existent et donc, à la création de Citallios.

En transférant à l'Etablissement Public Interdépartemental les participations détenues dans les SEM départementales, l'EPI sera l'actionnaire de référence. L'actionnaire de référence de Citallios, ce sera cet EPI qui nous réunit ce matin.

Ainsi, les enjeux opérationnels de la société qui sont d'envergure interdépartementale se discuteront dans un cadre interdépartemental, de manière parfaitement équilibrée entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines, à égalité.

La capacité d'intervention de Citallios permettra de mener à bien les missions qui sont actuellement confiées aux SEM qui fusionnent. Je précise qu'aucune commune déjà engagée avec l'une des SEM ne sera laissée en chemin. Aucune opération et aucune collectivité qui est déjà en relation avec les quatre SEM qui fusionnent ne sera évidemment abandonnée.

Quelques mots sur le Budget primitif qui marque la dernière étape avant le démarrage effectif de l'activité de notre établissement.

Sur la structure d'abord, nous avons fait le choix d'isoler l'archéologie préventive dans un budget annexe pour mieux tenir compte de ses spécificités et notamment parce qu'en fait, l'archéologie préventive a vocation à s'autofinancer au fur et à mesure du temps (pas la semaine prochaine) et évidemment à générer des activités.

Sur le plan des recettes, nous avons convenu d'une contribution paritaire entre nos deux départements pour le bon fonctionnement courant et pour la dotation initiale constitutive du fonds de roulement, à égalité.

Pour la part qui finance l'archéologie préventive, la quote-part de chaque département a été établie en fonction des réalisations de 2015 et on verra si c'est la bonne clé, évidemment elle peut être modifiée dans l'avenir.

Quant au volet dépenses, il se limite pour le moment à la contribution au budget annexe de l'archéologie préventive et aux moyens généraux de l'établissement évalués au plus étroit.

Vous constaterez donc que c'est un budget très light, mais après tout, ce sont les meilleurs comme dit la Cour des Comptes.

Notre objectif n'est pas, je le redis, de créer une couche supplémentaire de crème indigeste dans le mille-feuilles territorial, bien loin de là, il s'agit de créer un opérateur de la fusion. D'ailleurs, l'essentiel des fonctions supports est assuré par les services de nos départements, Yvelines pour les finances et la commande publique, Hauts-de-Seine pour les ressources humaines.

S'agissant des points relatifs au personnel de l'EPI, le cadre des relations humaines se met progressivement en place, dans un premier temps pour le transfert à l'archéologie préventive, cela va de soi, et on sera évidemment très attentif à la situation des agents concernés.

Sur ce point comme pour l'ensemble des projets liés au rapprochement interdépartemental, nous avançons pas à pas, avec prudence et dans la concertation la plus totale (cela fait une différence, évidemment, avec ce que fait l'Etat quand il fusionne les Régions). Je pense à la Commission développement économique et tourisme qui planche en ce moment sur le développement touristique commun aux deux départements ; je pense aussi à la Commission action sociale pour le projet de foyer d'accueil médicalisé ou à la gestion du service d'aide sociale à l'enfance ou à la Commission relative à la voirie et aux transports qui se sont réunies en amont de ce deuxième Conseil d'Administration.

Nous avons aussi organisé récemment une première rencontre avec les organisations syndicales des deux départements, nous n'y étions pas obligés, mais je crois que c'est une bonne pratique.

Mes chers collègues, avec Pierre Bédier, nous nous sommes engagés dans une démarche inédite, j'en suis bien conscient, pour laquelle nous ne prétendons pas tout savoir et tout verrouiller idéologiquement.

Nous prenons le temps pour avancer de manière raisonnée, concertée, mais déterminée dans ce processus que nous voulons utile, juste pour les habitants, économe en deniers publics, qu'ils vivent dans des zones urbaines ou dans des zones rurales aussi bien.

A la différence de ce qui s'est passé pour les Régions qui, je vous le rappelle, ont été découpées aux ciseaux, sur la table de nuit des plus hautes sphères de notre pays et parachutées, octroyées comme aurait dit Louis XVIII, sans aucun échange avec les élus de terrain, cette construction interdépartementale à laquelle nous participons est évidemment passionnante. Elle pourra servir de modèle à d'autres, elle est observée par tout le monde, les uns avec un œil pas nécessairement bienveillant, les autres avec espoir parce qu'ils le comprennent.

On voit bien d'ailleurs que notre pays (c'est assez amusant) qui a longtemps retardé les processus de fusion (c'est pour cela que l'on a inventé l'intercommunalité, parce qu'on était incapable de fusionner nos communes, la gauche comme la droite, soyons sérieux) a inventé une usine à gaz pour palier ce refus obsessionnel de créer des fusions. C'est la même chose pour les territoires qui ont été imposés, là aussi de manière extrêmement autoritaire et qui, à mon avis, sont autobloquants et ont un avenir très incertain.

Mais en même temps, je vois les communes (nous avons des exemples partout) engagées dans des processus de fusion qui sont nouveaux maintenant. Il est vrai que la loi l'encourage et le facilite et de ce point de vue, les choses changent.

Tout le monde constate, pour les communes qui ont déjà fusionné (il y en a un certain nombre, un petit bilan qui est très intéressant), que des économies très sensibles ont été opérées dans toutes ces fusions, que le service public a été amélioré par le fait de la fusion, par le regroupement des moyens. Donc, ce n'est pas un désengagement du service public qui résulte de la fusion, c'est au contraire une amélioration de sa qualité.

Je voulais dire cela en liminaire et vous proposer de commencer par examiner la délibération pour approuver la fusion des SEM Yvelines-Aménagement, SEM 92 et SEMERCLI.

Le Président donne la parole à Philippe Benassaya. Président de la Commission Développement économique et Tourisme.

### **2016-EPI-CA-08 – Approbation de la fusion des SEM Yvelines Aménagement, SEM 92 et SEMERCLI.**

PHILIPPE BENASSAYA.- Merci Monsieur le Président.

Vous avez déjà rappelé beaucoup de choses. Je rappellerai quand même quelques petits points si vous me le permettez avant de passer à la délibération et à l'approbation de la fusion, c'est un sujet qui est largement connu maintenant de nos deux Assemblées.

Le contexte, vous l'avez rappelé, bouge beaucoup. Cette création répond notamment aux évolutions du contexte institutionnel avec la loi NOTRe et la création de la métropole du Grand Paris.

Il y a aussi la complexification du métier d'aménageur, la raréfaction des ressources financières, des jeux d'acteurs également, la création de Grand Paris Aménagement, l'ex AFTRP. Avec tout ceci bien évidemment, comme vous l'avez rappelé, il fallait bouger.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, la ville de Clichy-la-Garenne et la Région Ile-de-France ont souhaité la création d'un aménageur à la fois puissant comme on l'a rappelé et de proximité.

Cette création s'est faite en deux étapes, je le rappelle.

D'abord, après la tenue de leurs Conseils d'Administration respectifs des 24, 26 et 29 février 2016, les directeurs des trois SEM ont engagé des opérations préalables au projet de fusion qui prend la forme d'une fusion-absorption de la SEMERCLI et d'Yvelines Aménagement par la SEM 92, en plein accord avec les exécutifs départementaux.

Un nom pour ce nouvel opérateur a été choisi, vous l'avez rappelé, c'est Citallios. Pour les Hellénistes, Citallios veut dire l'autre ville, la ville autrement, c'est plutôt un joli nom, cela change.

Ensuite, les Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans leur séance du 5 février 2016 ont approuvé le principe du projet de rapprochement entre la SEM 92, Yvelines Aménagement et la SEMERCLI.

Les deux Conseils départementaux ont également jugé que dans le cadre de la coopération interdépartementale entre nos deux départements initiée le 5 février 2016 par la création de notre EPI, il était pertinent que cet établissement public soit l'actionnaire de référence de la SEM.

Un petit mot sur Citallios, sept grandes thématiques : l'étude, le conseil, l'aménagement urbain, le renouvellement urbain, l'immobilier de construction, l'expertise foncière, le développement économique. Bref, Citallios sera un acteur de référence sur le territoire francilien.

Comment va fonctionner Citallios ?

Citallios va fonctionner autour d'un pacte entre les collectivités territoriales et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est même envisagé un Conseil d'administration à 18 sièges sur le nombre maximum prévu par le Code de Commerce, 11 sièges réservés aux collectivités territoriales, 8 pour l'Etablissement Public Interdépartemental, 2 pour la ville de Clichy-la-Garenne et 1 siège pour la Région Ile-de-France.

Par ailleurs, les collectivités territoriales, futurs actionnaires de Citallios, et la Caisse des Dépôts, laquelle est actionnaire de chacune des SEM, ont décidé de fonder la gouvernance de la société sur un pacte d'actionnaires. Ce pacte durera dix ans et est établi entre les collectivités et la Caisse des Dépôts en présence de Citallios bien évidemment.

Il est également prévu la création d'un Comité interne à Citallios, le Comité d'audit des investissements, des risques et des rémunérations, organe consultatif chargé de préparer les travaux du Conseil d'Administration.

Le pacte prévoit enfin le principe visant à assurer aux actionnaires un objectif de distribution annuelle minimum de 10 % du bénéfice distribuable dès lors que la situation financière de la société le permettra et dans le respect des besoins de financement de son développement.

Le capital de Citallios sera de 892 660 actions d'une valeur nominale de 17 € par action soit 15 175 220 €

Les principaux actionnaires de Citallios seront, dans l'ordre : l'Etablissement Public Interdépartemental à 58,27 %, la Caisse des Dépôts à 15,50 %, la Ville de Clichy-la-Garenne à 10,63 % et la Caisse d'Epargne Ile-de-France à 2,73 %. Ensuite, il y a 32 autres actionnaires qui détiennent chacun moins de 1 % du capital.

Les Conseils d'Administration des trois sociétés qui se sont réunis les 20, 24 et 25 mai 2016 ont arrêté ce projet et convoqué les Assemblées Générales Extraordinaires d'actionnaires le 13 juillet 2016 chargées d'approuver la fusion et de procéder aux augmentations de capital de la SEM 92, société absorbante, et à la dissolution des deux autres SEM.

M. LE PRESIDENT– Monsieur Benassaya, vous avez parfaitement suivi le processus, je le rappelle pour qu'il soit bien compris.

Il s'agit d'approuver l'acquisition à titre gratuit des actions d'Yvelines Aménagement détenues par le Département des Yvelines et de celles de la SEM 92 détenues par le Département des Hauts-de-Seine au profit de notre EPI. C'est la première chose.

Ensuite, il s'agit d'approuver que cette cession à titre gratuit (il n'y a pas de transfert d'argent, je le précise) soit assortie de la condition qu'en cas de dissolution de l'Etablissement Public Interdépartemental, si notre opération ne fonctionne pas, on retourne à l'état antérieur. Donc, il n'y a pas de changement, à ce moment-là, on retourne à la situation antérieure.

Enfin, il s'agit de procéder techniquement à la désignation des représentants de l'EPI au sein du Conseil d'administration de la SEM 92 et d'Yvelines Aménagement. Il y a deux opérations de désignations à faire.

GABRIEL MASSOU – La délibération que vous nous proposez comporte une quinzaine de points très structurants, chacun ayant son autonomie. Comment va se dérouler le vote de ce rapport ? Est-ce que ce n'est qu'un vote global ou est-ce que l'on vote point par point vu que dans cette délibération, il y a des désignations, des décisions qui concernent la SEM 92, des décisions qui concernent la SEM des Yvelines ? Est-ce que vous prenez point par point ?

M. LE PRESIDENT– Je ne suis pas hostile à prendre point par point. Pour dire les choses, tous les points sont indispensables pour que le processus ait lieu. Si un seul n'est pas voté, cela ne fonctionne pas.

Pour la bonne compréhension par tout le monde, on peut fractionner, et je suis pour qu'il y ait un vote global pour terminer parce qu'il faut savoir ce que l'on veut. Pédagogiquement, je ne vois pas d'inconvénients à ce que l'on discute point par point de ce qui peut faire question.

**Approbation du transfert à titre gratuit des actions d'Yvelines Aménagement détenues par le Département des Yvelines et des actions de la SEM 92 détenues par le Département des Hauts-de-Seine au profit de l'EPI**

GABRIEL MASSOU – Je vous explique notre cohérence.

Nous l'avons déjà dit en séance ici et à la première réunion de l'EPCI, autant nous pensons qu'il est possible d'avoir des outils de coopération entre collectivités, donc ce n'est pas un sujet qui nous fait peur, au contraire et je pense qu'il y aurait des réflexions à avoir avec d'autres collectivités voisines, autant votre démarche s'inscrit dans un but qui est de préparer la fusion des deux Départements, ce qui nous pose problème, vous le savez, nous l'avons déjà dit.

A chaque fois, nous aurons un vote qui continuera d'exprimer notre opposition à cette perspective de fusion.

Globalement, nous voterons contre cette proposition de création de Citallios, mais point par point, nous aurons des votes différenciés. Sur celui que vous évoquez, le premier, nous serons contre, pourquoi ? Nous avons délibéré dans les Hauts-de-Seine (je pense que c'est la même chose dans les Yvelines) et nous avons apprécié le capital des actions que détenait le Département dans la SEM 92 à 15 M€

Aujourd'hui, quand on fait le total du versement et du capital de Citallios (SEM 92, Yvelines, Clichy) on arrive à un capital total de 15 M€ environ. Comment expliquez-vous qu'avec cette addition de millions d'euros, 15 des Hauts-de-Seine, plus ceux des Yvelines, plus ceux de la SEM de Clichy, on ait un total qui ne représente que la part des Hauts-de-Seine à l'arrivée ?

Vous dites qu'en cas de non réalisation de la fusion, chacun retrouve ses billes, mais à quel niveau ?

M. LE PRESIDENT – Au niveau antérieur. Peu importe l'estimation que vous avez de vos actions, vous retrouvez vos actions.

GABRIEL MASSOU – Mais si elles sont passées de 34 € à 17 € par action, vous ne retrouvez pas votre somme.

M. LE PRESIDENT – Ce sont les aléas éventuels de la gestion. Les Hauts-de-Seine sont propriétaires des actions de la SEM 92, les Yvelines sont propriétaires des actions d'Yvelines Aménagement, dans cette hypothèse, chacun retrouve ses actions à la valeur qu'elles auront, mais il les retrouve.

GABRIEL MASSOU – Donc, dès aujourd'hui, on décide que les actions que les Hauts-de-Seine détenaient, qui représentaient exactement 15 435 000 € avec une valeur estimée à 36,75 € par action, passent à un cours d'action avec Citallios de 17 €. Si on est remboursé de notre part, ce sera sur la base de 17 € pas de 36,75 €. C'est cela que j'essaie de comprendre parce que dans le rapport, ce n'est pas clair.

PIERRE BEDIER – Monsieur Massou, je pense qu'il faut que l'on parte de l'architecture générale pour comprendre ce que nous ferions si cela ne fonctionnait pas.

La difficulté que nous avons eue au démarrage, c'est que les histoires de ces quatre SEM ne sont pas les mêmes. La SEM 92 a une histoire bien plus ancienne et Yvelines Aménagement n'a été créée qu'il y a quelques années et fonctionnait sur le principe d'une petite équipe. Lorsqu'elle avait des résultats négatifs, le Conseil départemental abondait. Donc, elle était en quelque sorte un prolongement vraiment direct du Conseil départemental et comme elle était récente, elle n'a donc pas accumulé de résultats.

Incontestablement, la SEM 92 est non seulement plus importante en termes de personnel, plus importante en termes d'activités, mais elle a surtout accumulé depuis qu'elle existe des réserves.

On aurait pu partir du principe qu'il fallait la parité et puisque la SEM 92 valait 15 M€ il fallait rajouter au niveau des Yvelines 15 M€ ce que l'on aurait très bien pu faire, le sujet n'était pas cela. On faisait une augmentation de capital d'Yvelines Aménagement de 15 M€ et on était à égalité, mais on avait alors 30 M€ et on n'a pas besoin de ces 30 M€ 15 M€ suffisent largement à assurer le fonds de roulement de l'ensemble.

Nous nous sommes contents de faire ces apports, mais il est bien clair (que ce soit gravé dans le marbre et noté en rouge à l'occasion de cette séance) que si chacun devait reprendre ses billes, bien entendu, ces 15 M€ qui sont indirectement la propriété du Conseil départemental du 92 reviendraient au Conseil départemental du 92 et Yvelines Aménagement qui doit représenter quelques centaines de milliers d'euros en termes de capital reviendrait au Conseil départemental du 78.

C'est la méthode qui a été mise en œuvre parce qu'elle apparaissait la plus saine, la plus simple...

M. LE PRESIDENT- Et la plus économe.

PIERRE BEDIER – Sans doute la plus économe, oui, parce qu'avoir de l'argent dans une structure et n'en rien faire, c'est un peu dommage.

J'espère vous avoir rassuré cher collègue, non ?

PIERRE BEDIER – Mais on ne se connaît pas encore assez.

GABRIEL MASSOU – Je vous souhaite du courage !

PIERRE BEDIER – Je l'ai rassuré, mais pas convaincu, c'est cela ?

GABRIEL MASSOU – Vous ne m'avez même pas rassuré, c'est cela le problème.

M. LE PRESIDENT- En tout cas, vous avez une réponse.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Approbation que la cession soit assortie de la condition que, en cas de dissolution de l'EPI, la part détenue par ce dernier sera répartie entre les deux départements au prorata de la valeur du marché de leur apport initial respectif**

PHILIPPE BENASSAYA.- Monsieur le Président, je veux bien que l'on vote point par point, ce n'est pas un problème, mais je rappelle que l'objectif est de voter globalement une imbrication.

M. LE PRESIDENT- Je suis d'accord, s'il manque un vote, tout s'écroule, mais c'est pour cela qu'il y aura un vote global. Pour la pédagogie et pour que chacun comprenne ce que l'on fait...Je suis d'accord, mais il faut que ce soit transparent et comme c'est un peu complexe (c'est normal, c'est la vie des affaires, tout le monde n'y est pas non plus frotté nécessairement), je suis d'accord pour procéder par étapes pour qu'elles fassent pédagogie. Néanmoins, le vote global est indispensable.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Désignation des représentants de l'EPI au CA de la SEM 92**

M. LE PRESIDENT- Donc, les administrateurs de l'EPI deviennent administrateurs provisoirement, avant absorption, mais c'est justement pour décider de l'absorption de la SEM 92. Conformément au règlement intérieur, on n'est pas du tout obligé de procéder à un vote secret et si tout le monde en est d'accord, pour aller vite, je propose que les représentants qui sont d'ailleurs ceux qui le sont aujourd'hui au titre des Hauts-de-Seine - Arnaud de Courson, Josiane Fischer, Vincent Franchi, Marie-Laure Godin, Nicole Goueta, Patrick Jarry, Rémi. Muzeau, Yves. Révillon et Laurent Vastel - le deviennent au titre de l'EPI par ce vote.

GABRIEL MASSOU – Nous votons pour.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **Désignation des représentants de l'EPI au CA d'Yvelines Aménagement**

M. LE PRESIDENT– Ensuite, même chose pour les Yvelines, je propose que les représentants de l'EPI au sein d'Yvelines Aménagement soient les représentants actuels des Yvelines, mais qu'ils le soient maintenant au titre de l'EPI.

Il s'agit de Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain, Pierre Fond, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun et Alexandra Rosetti.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

GABRIEL MASSOU – Nous ne connaissons pas nos collègues des Yvelines.

M. LE PRESIDENT– Ce ne sont pas des ennemis ! Ce ne sont même pas des étrangers auxquels nous sommes indifférents, il n'y a pas d' « Yvelinesexit » !

GABRIEL MASSOU – Ne pas prendre part au vote n'est pas une opposition à leur désignation.

PIERRE BEDIER – On le prend très, très mal Monsieur Massou. On ne quitte pas la séance, mais c'est tout juste !

GABRIEL MASSOU – Il faudra bien que vous vous y habituiez, cela vous arrivera.

M. LE PRESIDENT–Mais non.

M. LE PRESIDENT–je vous propose un vote public pour aller plus vite. Il n'y a pas de demande de vote à bulletins secrets ? Il en est ainsi décidé.

#### **Désignation d'un représentant de l'EPI aux assemblées générales de la SEM 92**

M. LE PRESIDENT–Là encore, l'Assemblée Générale ne se réunira qu'une dernière fois avant la création de Citallios. Je propose que ce soit le Président de la SEM 92, Vincent Franchi, qui soit ce représentant.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

#### **Désignation d'un représentant de l'EPI aux assemblées générales d'Yvelines Aménagement**

M. LE PRESIDENT–Je propose, symétriquement, que ce soit Philippe Benassaya, Président d'Yvelines Aménagement, qui soit le représentant de l'EPI aux Assemblées Générales.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Candidature de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à la présidence du Conseil d'Administration de la SEM 92.**

M. LE PRESIDENT–C'est donc l'EPI lui-même qui le sera, même si nous n'avons pas encore voté sur la désignation du Président, ce sera du ressort du Conseil d'Administration. Je souhaite naturellement que ce soit Vincent Franchi.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Candidature de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à la présidence du Conseil d'Administration d'Yvelines Aménagement**

M. LE PRESIDENT–Là aussi, je souhaite qu'il s'agisse de Philippe Benassaya par symétrie.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

On aurait pu faire tout cela globalement, mais tout le monde n'aurait peut-être pas assimilé la mécanique. Je n'ai pas de regrets.

GABRIEL MASSOU – Moi non plus. Pour les collègues qui s'interrogent, je trouve quand même intéressant que l'on possède les informations qui nous permettent d'avoir le détail point par point. Avec un vote global, comment l'ensemble des élus auraient-ils connaissance ne serait-ce que des noms ?

M. LE PRESIDENT–Bien entendu Monsieur Massou et c'est pour cela que j'ai proposé de découpler.

M. LE PRESIDENT–

**Approbation du projet de fusion tel qu'il a été présenté**

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

M. LE PRESIDENT–

**Pouvoir au représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine au Conseil d'Administration et au représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SEM 92 :**

- d'approuver le traité de fusion,
- d'approuver toute conséquence de cette fusion et toute décision liée à cette opération pour en favoriser la réalisation,
- d'approuver la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion ainsi que nous venons d'en parler,
- d'approuver les modifications statutaires de la SEM 92.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

M. LE PRESIDENT–

**Pouvoir au représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine au Conseil d'Administration et au représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires d'Yvelines Aménagement**

- d'approuver le traité de fusion,
- d'approuver toute conséquence de cette fusion et toute décision liée à cette opération pour en favoriser la réalisation,

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

M. LE PRESIDENT–

**Approbation de la mise en place d'un pacte d'actionnaires sous réserve de la réalisation de la fusion, autorisation du Président de l'Etablissement Public Interdépartemental, avec faculté de substitution, à le signer**

*La proposition est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

M. LE PRESIDENT–

**Désignation des représentants de l'Etablissement Public Interdépartemental au futur Conseil d'Administration de Citallios.**

Là aussi, c'est une désignation à parité (tout cela pour arriver à cela, c'est l'égalité), quatre de chaque côté. Nous avons aussi respecté la double parité, la parité des départements et la parité des sexes.

Nous disposons de huit places au Conseil d'Administration de Citallios, nous proposons que ces huit places soient réparties à raison de quatre pour les Yvelines – Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain, Alexandra Rosetti et de quatre pour les Hauts-de-Seine - Patrick Devedjian, Vincent Franchi, Josiane Fischer, Nicole Goueta.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets, on est d'accord ?

ARNAUD DE COURSON – J'ai une question Monsieur le Président.

J'ai lu les statuts et je vois qu'au point 23, Citallios peut rémunérer les membres du Conseil d'Administration. Est-ce un point que vous allez mettre en place ? On l'avait abandonné au niveau de la SEM 92.

M. LE PRESIDENT–Je ne suis pas favorable à la rémunération des administrateurs. Nous sommes des élus, nous avons une indemnité d'élu, elle est ce qu'elle est, pas toujours formidable, c'est la loi, et nous n'avons droit, de mon point de vue, à rien d'autre.

GABRIEL MASSOU – Monsieur le Président, le Conseil d'Administration de Citallios sera composé de 18 sièges, vous en réservez 11 aux collectivités territoriales, c'est un choix, on aurait pu en réserver un peu plus.

Ce choix de réserver 11 places aux collectivités territoriales fait que les Hauts-de-Seine n'ont plus que 4 places sur 11, donc sur 8 puisque c'est 8 pour les Yvelines et les Hauts-de-Seine cumulés, ce qui élimine toute opposition dans le futur Conseil d'administration contrairement aux SEM existantes, notamment celles des Hauts-de-Seine.

Vous comprendrez aisément que cette délibération ne nous convienne pas du tout. Nous ne sommes pas demandeurs d'un vote à bulletins secrets, mais au moins d'un vote public et nous proposons la candidature de Patrick Jarry parmi les 4 des Hauts-de-Seine.

M. LE PRESIDENT–Bien sûr, c'est votre droit.

PIERRE BÉDIER – Je voulais dire à notre collègue de Courson que, bien entendu, nous maintiendrons l'usage altoséquanais d'autant plus que nous avons le même dans les Yvelines. Donc, cela ne pose aucun problème.

Quant à M. Massou, je dois lui dire que je suis pour la parité absolue entre nos deux départements, mais je n'irai quand même pas jusqu'à favoriser l'apparition d'une opposition dans l'Assemblée départementale des Yvelines. Au pire, on peut peut-être constituer un sous-groupe de la majorité de 8 élus pour arriver à une parité parfaite.

M. LE PRESIDENT—Oui parce que les Yvelines ont eu l'outrecuidance de ne pas désigner d'opposants au Conseil départemental des Yvelines ce qui évidemment, pour la parité, ne facilite pas les choses de manière absolue.

Mais il y a une autre manière d'arriver à la parité, l'effort devant venir des Hauts-de-Seine dans ce cas-là !

GABRIEL MASSOU – J'entends l'argumentation de M. Bédier. Il ne s'agit pas de faire entrer l'opposition des Hauts-de-Seine dans les Yvelines, nous sommes très bien dans les Hauts-de-Seine et nous allons continuer à y être les opposants.

M. LE PRESIDENT—On vous aime bien.

GABRIEL MASSOU— Vous créez un Etablissement Public Interdépartemental, une SEM, Citallios, avec huit places pour les deux départements. Huit sur quatre-vingt huit, cela fait 10 % des élus qui vont siéger, en gros. Nous sommes dans cette Assemblée huit de l'opposition, nous pensons que sur les huit, il aurait pu y avoir un représentant de l'opposition, ce qui aurait prolongé des pratiques qui existent en tous les cas dans les Hauts-de-Seine puisque dans les Hauts-de-Seine, il y a une opposition de gauche qui existe contrairement aux Yvelines.

Nous pensons qu'il serait bien que sur les huit, il y ait une place pour notre sensibilité, donc celle de gauche. Je pense que par rapport à votre discours sur la place des uns et des autres, le respect de la démocratie, ce serait un bon point. Je ne suis pas là pour vous donner des bons points, je suis là pour que nous ayons une place.

M. LE PRESIDENT—Je voudrais dire deux choses pour ordre simplement et sans en tirer des conséquences excessives.

D'abord, comme vous l'avez souligné vous-même, il y a peu de places pour notre Département, il y en a quatre.

Ensuite, vous êtes contre (je le respecte) cet organe qui est un organe exécutif. Ce n'est donc pas absolument cohérent de vouloir participer à un exécutif dont vous contestez l'existence même parce que si vous êtes nommés à l'exécutif, c'est pour essayer de le faire réussir, pour que cela fonctionne. Or, vous êtes contre le principe même de cet exécutif. Même dans une société commerciale, je ne voterais jamais pour un administrateur qui est contre la société à laquelle il postule, c'est un peu incohérent, en tous les cas économiquement, c'est tout à fait contradictoire.

Ayant dit cela, je nuance mon propos en disant que c'est toujours bien d'avoir un opposant, un observateur critique dans une structure parce que cela permet un regard de contrôle bien évidemment, cela empêche de faire ses petites affaires en rond.

Si le prochain Président en est d'accord, peut-être nous pourrions nommer un censeur dont le poste serait réservé à un opposant de gauche (il faudra vous mettre d'accord entre vous) et dans ce cas-là, il serait par définition des Hauts-de-Seine.

PIERRE BEDIER – Je suis tout à fait favorable à cette proposition Monsieur le Président et je trouve qu'en plus, avoir M. Jarry comme censeur, cela aurait de la gueule !

M. LE PRESIDENT—Oui, à condition de ne pas être ubuesque.

GABRIEL MASSOU— Votre promesse est publique, je pense donc qu'elle fait foi, elle sera mise en œuvre. Nous avons l'intention, si vous n'ouvriez pas à l'opposition, de voter contre, mais en attendant la mise en œuvre de cette décision annoncée aujourd'hui, nous ne prendrons pas part au vote.

Quant à M. Jarry qui siégeait déjà à la SEM 92, nous avons totalement confiance en lui pour faire toute la transparence sur le fonctionnement.

M. LE PRESIDENT—Moi aussi, je connais ses qualités, il n'y a pas de problème.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Candidature de l'Etablissement Public Interdépartemental à la présidence du Conseil d'Administration du Citallios.**

M. LE PRESIDENT—A nouveau, nous n'avons pas à voter sur le choix de la personne, car le Conseil d'Administration de Citallios en décidera, mais je souhaite que cette désignation revienne à Pierre Bédier et que Vincent Franchi soit désigné vice-président du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas à voter cela, je l'exprime publiquement pour dire que c'est notre soutien et qu'il serait bien que le Conseil d'Administration en décide ainsi, mais il fera ce qu'il voudra.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Désignation du représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental aux Assemblées d'actionnaires de Citallios post-fusion.**

M. LE PRESIDENT—Pour cela, je propose la candidature de Pierre Bédier.

*La proposition est adoptée à la majorité des votant avec 1 abstention : Pierre BEDIER et 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**Approbation du principe d'organisation de la Direction générale de Citallios, une fois fusionnée, par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général et d'autoriser le futur représentant de l'Etablissement Public Interdépartemental au futur Conseil d'Administration à approuver le principe de cette dissociation.**

M. LE PRESIDENT—En accord avec Pierre Bédier et Vincent Franchi, nous proposerons que la Direction générale de Citallios revienne à Hervé Gay, actuel Directeur de la SEM 92, et qu'il soit assisté de Daniel Talamoni, actuel Directeur général d'Yvelines Aménagement, en tant que Directeur général délégué.

*La proposition est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

Nous avons réglé cette histoire de fusion, ce n'était pas très simple et toujours très lisible, mais je pense qu'en procédant ainsi, nous avons permis que tout le monde comprenne ce qui se passe, même ceux qui ne sont pas habitués du droit commercial et du droit des sociétés.

Je vais maintenant procéder à un vote global.

**Qui est favorable à ce processus de fusion ainsi qu'il vient d'être décomposé et voté étape par étape et qui l'accepte globalement ?**

*La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

**2016-EPI-CA-09 – Approbation du Budget primitif 2016**

M. LE PRESIDENT–donne la parole à Eric Berdoati, Président de la Commission des finances.

ERIC BERDOATI– Merci Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure dans votre propos introductif, nous avons un premier Budget primitif à adopter et je voudrais tout de suite préciser ses montants pour éviter les inquiétudes de nos collègues (parce que certains étaient très inquiets).

La section de fonctionnement, c'est bien 446 000 €, il n'y a pas d'erreur de frappe, ce n'est pas 4 460 000 €. Nous avons un budget light comme vous l'avez précisé, c'est peut-être la raison pour laquelle nous vous avons mis deux par pupitre pour essayer de contenir sans dépenses supplémentaires.

En recettes de fonctionnement, nous avons une participation de 50 000 € à due concurrence de chacun des deux départements, 25 000 € chacun, et 396 000 € de participation des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui correspondent au transfert de l'activité « archéologie préventive » calculé avec un ratio qui est de 67 % pour les Yvelines et de 33 % pour les Hauts-de-Seine. Tout cela n'est pas gravé dans le marbre, cela pourra évoluer comme vous l'avez précisé.

En section d'investissement, nous avons un budget de 160 000 € qui va nous permettre, dans l'attente d'avoir un vrai budget l'année prochaine avec les Assemblées qui auront voté, d'avoir une dotation initiale qui permette de fonctionner. Cette dotation initiale sera versée, si je ne m'abuse, à parité, 50-50, par chacun des deux départements.

GABRIEL MASSOU– Ce n'est pas un budget très important, il est très simple, mais cela ne nous empêche pas de nous y opposer, en cohérence avec ce que nous avons dit précédemment. Nous voterons donc contre.

M. LE PRESIDENT–D'accord, je comprends, ce qui ne nous empêchera pas de vous faire signer. C'est un budget à 446 000 € mais il faut que tout le monde signe.

*Le budget primitif est adopté à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

### **2016-EPI-CA-10 – Création et approbation du Budget annexe 2016**

ERIC BERDOATI– C'est bien pour identifier un budget annexe sur le service d'archéologie préventive de notre Etablissement Public Interdépartemental qui est un tout petit plus conséquent, mais nous avons fait attention, 528 000 € en fonctionnement et 113 790 € en investissement.

Je crois qu'il est inutile que j'en fasse le détail, chacun a lu le rapport qui est fort bien fait, donc je vous propose de l'approuver.

GABRIEL MASSOU– C'est pour comprendre. Dans le budget annexe, vous indiquez qu'il y a une somme de 288 000 € pour frais de personnel, traitement et charges de quinze personnes. Or, dans la délibération qui va suivre, création de postes, vous dites qu'il y en a six sur les quinze qui sont mis à la disposition par les départements.

288 000 € pour quinze postes, faites le calcul... Ou alors, vous les payez au lance-pierre ! Est-ce que c'est pour quinze ou est-ce que c'est pour neuf puisque six sont mis à disposition ?

M. LE PRESIDENT–Pour le moment, on en a huit, mais bien sûr, nous allons monter à quinze. Ce sont des ouvertures de postes.

ERIC BERDOATI– C'est comme notre tableau des effectifs, il y a les postes budgétaires ouverts et après, il y a ceux qui sont pourvus.

GABRIEL MASSOU– Dans le rapport, il est écrit 288 000 € pour quinze...

ERIC BERDOATI– Ce n'est pas parce que vous ouvrez des postes que vous êtes obligés de les pourvoir. Donc, il y a une dépense en face. On a tous cela dans nos collectivités.

M. LE PRESIDENT—Il y a deux procédures, il y a des recrutements directs par l'établissement et des mises à disposition par les départements.

GABRIEL MASSOU— C'est bien ma question.

M. LE PRESIDENT—Donc, il y a des postes ouverts pour ces recrutements et il y a des disponibilités budgétaires pour ceux qui sont déjà détachés.

GABRIEL MASSOU— Je ne fais que lire le budget annexe où il est écrit : 288 000 € pour les frais de personnel correspondants au traitement et charges de quinze personnes. C'est ce que vous soumettez au vote.

ERIC BERDOATI— Ce ne sont pas des personnes, ce sont des postes en fait.

*Le budget annexe est adopté à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

#### **2016-EPI-CA-11 - Durée d'amortissement et seuil de faible valeur**

ERIC BERDOATI— On vous propose d'appliquer la norme, il n'y a rien de spectaculaire dans cette affaire, c'est purement technique.

*La délibération est adoptée à la majorité des votants. 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

#### **2016-EPI-CA-12 – Création de postes**

M. LE PRESIDENT—donne la parole à Ghislain Fournier, Président de la Commission personnel et administration générale.

GHISLAIN FOURNIER—Cela fait le lien, Monsieur le Président, avec la question que vous évoquiez à l'instant avec M. Massou. L'idée, dès lors que l'on a transféré la compétence en matière d'archéologie préventive, c'est de créer véritablement huit postes pour l'établissement public, six autres postes étant, comme vous l'avez dit, transférés. Les personnes seront payées par les deux départements et il n'y a que huit personnes qui seront directement transférées à l'EPI. L'établissement public créé donc huit postes et les autres continueront à être payés par leur département d'origine.

PIERRE OUZOULIAS—Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, pour la sixième fois, nous débattons ce matin de la compétence archéologique exercée par les deux Conseils départementaux, je veux parler des deux Assemblées Générales, de leurs Commissions préalables, de ce Conseil d'Administration et de sa Commission qui s'est tenue hier en présence de trois élus.

Au mille-feuilles des collectivités, vous opposiez, en 2014, le « chou à la crème de l'Etat ». Reconnaissez que ce tri caméralisme yvelino-altosévranais a tout d'une nouvelle spécialité pâtissière !

Ce sixième examen aurait pu être l'occasion de dissiper les craintes que nous avons exprimées en séance publique. Malheureusement, vous nous demandez de délibérer uniquement sur la création de postes. Pourtant, sans être formaliste, il eut été opportun que notre Conseil se prononçât aussi sur la création de ce service archéologique, ses missions, son fonctionnement et son organigramme.

Au lieu de cela, vous considérez que les délibérations conjointes des deux Assemblées portent création de ce service, ce qui est faire peu de cas des fonctions administratives de ce Conseil.

Sur le fond, vous le savez, nous le répétons, nous regrettons amèrement que des compétences multiples exercées par les deux Conseils départementaux dans le domaine de l'archéologie, vous ayez choisi de ne transférer que les seules missions comprises dans le champ restreint de l'archéologie préventive.

Cette expression a un sens juridique précis et se rapporte « *aux éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement* », c'est l'article L121-1 du Code du Patrimoine.

Ce sont donc maintenant les aménageurs qui vont essentiellement décider du domaine d'intervention du nouveau service de l'archéologie. Pour les Hauts-de-Seine, mais surtout pour les Yvelines, c'est une régression majeure.

Dès sa création en 1978, le service archéologique des Yvelines a été conçu comme une structure destinée à redonner un passé à ce jeune département, à comprendre les spécificités des territoires et à saisir les particularités de leurs évolutions en relation avec les institutions de recherche, mais aussi les élus et les populations.

Vous me permettez d'évoquer ici la mémoire de Paul-Louis Tenaillon qui visitait régulièrement les chantiers du service archéologique qu'il avait fondé. Il considérait que la réflexion des archéologues sur le temps long était absolument indispensable pour appréhender les dynamiques parfois fulgurantes d'un département soumis à de profondes mutations.

Sans pousser trop loin ce plaidoyer pro domo, j'aimerais évoquer par un exemple l'intérêt de cette confrontation entre le passé et le présent.

Alors que nos deux départements viennent d'adhérer à l'association de l'axe Seine, il serait très utile pour nourrir une réflexion générale de solliciter archéologues et historiens sur le rôle de ce fleuve qui fut à la fois frontière, axe d'échanges et corridor de développement. Malheureusement, je crains qu'il soit maintenant difficile de confier ce type de mission au nouveau service de l'archéologie. Il risque, en effet, d'être entièrement mobilisé par l'objectif utilitariste de libérer de la contrainte archéologique des terrains qui seront proposés aux aménageurs.

Dans ce domaine, en le plaçant totalement dans le domaine concurrentiel, vous ne lui facilitez pas la tâche. Pour les fouilles, il devra répondre à des appels d'offres y compris quand la société d'aménagement interdépartementale sera le maître d'ouvrage. Vous espérez qu'il puisse s'autofinancer en vendant ses prestations, je vous trouve très optimiste, car sur ce marché, la concurrence est féroce.

Ainsi, le nouveau service sera confronté à la société privée Eveha qui est très bien implantée dans le Département des Yvelines. Vous me permettez de rappeler que cette société bénéficie du Crédit Impôt Recherche pour un montant annuel d'environ 2 M€ Cela correspond à un peu plus de 20 % de son chiffre d'affaires et lui permet de pratiquer des prix en-dessous de ses coûts de production.

Par un article introduit dans le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'Assemblée Nationale avait supprimé cet avantage qui pénalise les services archéologiques des collectivités territoriales. Lors de la Commission Mixte Paritaire du 16 juin dernier, vos amis ont voté avec les députés socialistes pour rétablir cette distorsion de concurrence.

Face à ces sociétés privées, le nouveau service archéologique part bien affaibli.

En effet, l'effectif global des deux services était de dix-huit agents, il a été proposé à quinze agents de rejoindre l'établissement public et deux ont refusé. En comptant le poste ouvert, mais vacant, le service archéologique de l'établissement public ne comptera finalement que treize agents au 1<sup>er</sup> août, soit une réduction de presque 1/3 de l'effectif initial. Pourquoi ne pas avoir réussi à mobiliser la totalité des personnels dans ce projet ?

Cet effectif restreint compromet gravement les capacités du nouveau service à assurer les missions que vous souhaitez lui confier.

Plus généralement, nous pensons que le transfert des compétences vers l'établissement public qui prépare la fusion des deux départements est une entreprise de révision globale de vos politiques publiques qui se fait au détriment des missions, des personnels et finalement des populations des deux départements qui sont soumises à une véritable diète sociale. Il s'agit d'une RGPP entre Seine et Mauldre.

Nous n'acceptons pas le traitement que vous faites subir aujourd'hui aux archéologues des deux départements et demain à d'autres services.

Aussi, tout en apportant notre soutien total au personnel de l'archéologie malmené par la fusion, nous voterons contre la création de ces postes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT–Merci Monsieur Ouzoulias.

Pour nos amis des Yvelines, je veux dire que M. Ouzoulias est archéologue, donc il sait de ce dont il parle, il est compétent.

PIERRE OUZOULIAS–Pour être tout à fait transparent, je peux même ajouter que mon premier contrat d'archéologie, je l'ai eu avec le Département des Yvelines en 1983.

M. LE PRESIDENT–Monsieur Ouzoulias, je ne résiste pas à deux ou trois réponses avant de donner la parole à Pierre Bédier et à Christian Dupuy.

Vous nous reprochez la complexité du processus, vous avez bien raison, en disant que l'on avait délibéré plusieurs fois etc. Je vous rappelle simplement que c'est la loi. On est en France et nous respectons les procédures. Si on veut simplifier les procédures administratives, vous me trouverez à vos côtés. Malheureusement, on n'est pas bien parti pour cela, en particulier avec le Gouvernement actuel, mais je reconnais que tous les Gouvernements ont tendance à compliquer de plus en plus la législation. C'est le choc de simplification.

Pour simplifier, on est obligé de passer par des itinéraires compliqués.

Deuxièmement, vous nous reprochez de ne pas avoir délibéré suffisamment, paradoxalement, alors que nous avons déjà délibéré le 5 février sur ce sujet et que la question est faite.

Troisièmement, vous nous reprochez de nous focaliser sur l'archéologie préventive. Non, nous ne nous focalisons pas là-dessus et je souscris volontiers à votre réflexion de fond sur le caractère stratégique de l'analyse archéologique pour l'avenir de nos territoires, vous avez tout à fait raison.

Simplement, nous commençons par les urgences, l'archéologie préventive est une urgence parce que, comme vous le savez, l'INRAP, cher à votre cœur, a des délais d'exécution particulièrement longs qui posent des problèmes d'aménagement considérables.

Ces observations que vous faites sur l'archéologie préventive, je vous invite à les regarder aussi au seuil de l'INRAP. Rappelez-moi ce que veut dire le « P » de INRAP ?

PIERRE OUZOULIAS– Préventif Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT–Ah bon ? L'Institut National de Recherche Archéologique Préventive... Vous le voyez, nous n'avons même pas fait cela, on n'a pas mis le mot « préventive ». Ce qui est cher à votre cœur est lui-même intitulé « préventif ».

PIERRE OUZOULIAS–Je peux vous répondre tout de suite là-dessus ?

M. LE PRESIDENT–Je serais intéressé.

PIERRE OUZOULIAS–Il se trouve que l'INRAP avait demandé à ce que dans sa Direction scientifique, il y ait un personnel du CNRS qui soit en charge de la recherche archéologique générale, c'était moi.

M. LE PRESIDENT–Vous n'avez pas eu suffisamment d'influence.

PIERRE OUZOULIAS–Donc, je vais apporter à l'INRAP ce supplément d'âme scientifique que vous refusez dans votre service archéologique.

M. LE PRESIDENT–Non, je ne le refuse pas, je dis simplement que le temps viendra assez rapidement, mais je ne refuse pas le principe du tout.

PIERRE OUZOULIAS–J'ai entendu votre engagement.

M. LE PRESIDENT—Il faut toujours essayer d’être plus intelligent chaque fois, mais l’intelligence est une progression. C’est très rare d’en avoir tous les éléments de manière innée.

Je donne la parole à Christian Dupuy, Président de la commission culture, éducation, sport

CHRISTIAN DUPUY—Tu as dit à peu près ce que je voulais dire.

Je confirme l’analyse de M. Ouzoulias sans en partager les conclusions, bien sûr.

En revanche, je crois que le point important qui a été soulevé par lui de la concurrence forcenée qui existe dans ce domaine doit vraiment être pris en compte et je ne vois pas bien comment on peut, à armes inégales, tenir cette concurrence.

Une idée m’est passée par la tête, je la soumets comme cela, est-ce qu’un rattachement du service d’archéologie à la SEM ne permettrait pas de bénéficier également du Crédit Impôt Recherche et, par conséquent, d’avoir une concurrence plus égale avec les structures de droit privé qui risquent de prendre l’essentiel du marché ?

M. LE PRESIDENT—Je ne suis pas sûr que ce soit possible, mais cela se regarde en tous les cas.

CHRISTIAN DUPUY—Je le dis au moment où l’idée m’effleure. Je ne sais pas si c’est possible ou pas, mais cela pourrait peut-être offrir une piste de solution.

M. LE PRESIDENT—Je suis d'accord pour bénéficier du Crédit Impôt Recherche.

PIERRE OUZOULIAS—Je crois que le plus simple serait que vous le supprimiez l’année prochaine.

M. LE PRESIDENT—Le Crédit Impôt Recherche, vous êtes contre ? C’est extraordinaire comme la gauche a la passion de détruire un à un tous les moteurs économiques de notre pays. Il y a trop de croissance sans doute ! Le Crédit Impôt Recherche a permis de localiser en France un nombre de centres de recherche très important qui fuyaient notre territoire. Vous vouliez être plus intelligent, vous aviez raison, mais ne faites pas fuir les centres de recherche parce qu’autrement, ils fichent le camp les uns après les autres.

J’ai regardé cela quand j’étais à l’industrie, franchement, l’hémorragie de centres de recherche dans notre pays avant le Crédit Impôt Recherche était un désastre. D’ailleurs, le Gouvernement qui, parfois, avait quelques hésitations là-dessus, après avoir bien regardé les choses l’a compris et fort heureusement l’a maintenu.

Si la droite supprime le Crédit Impôt Recherche, franchement, ce n’est pas la peine de faire l’alternance. C’est détruire les bases structurelles mêmes de notre économie, il faudrait être fou ! Il ne manque plus que le Frexit après !

PIERRE BEDIER – Un mot si vous le permettez Président pour répondre à M. Ouzoulias, mais un peu aussi à M. Massou.

Monsieur Massou nous a dit tout à l’heure, si j’ai bien entendu ou bien compris, qu’il n’était pas question que l’opposition alsoséquanais devienne l’opposition yvelinoise, mais M. Ouzoulias n’a pas dû l’entendre, ou alors c’est moi qui ai mal entendu son propos, parce qu’il n’a parlé que des Yvelines. J’avais l’impression de me retrouver à Versailles. L’évocation de Paul-Louis Tenaillon nous a tous fait plaisir, il est vrai que c’était il y a un certain temps. Donc, nous avons redécouvert nos Yvelines, merci Monsieur Ouzoulias. Je n’irai pas jusqu’à dire que l’époque de Paul-Louis Tenaillon, c’est de l’archéologie préventive, nous n’en sommes quand même pas là, mais il est vrai que c’était l’archéologie préventive de la décentralisation.

Très succinctement, l’archéologie devrait, de mon point de vue, être une mission d’Etat (puisque l’Etat veut recentraliser) ne serait-ce que pour une question d’égalité des territoires. Sans doute que les plus grandes richesses archéologiques sont aujourd’hui dans les territoires les plus pauvres. Pour connaître un peu le centre de la France, pour connaître un peu des régions où les bastides sont nombreuses, nous avons là des départements qui ont finalement assez peu de moyens, mais nous n’allons pas ouvrir ce débat.

L’archéologie préventive (la proposition de Christian Dupuy de ce point de vue est intéressante, il faut la regarder) est l’équilibre de l’aménagement. De ce fait, la rattacher à une SEM d’aménagement n’est pas absurde. C’est pour faire qu’on ne sacrifie ni l’aménagement, ni l’archéologie, on essaye de trouver un juste milieu. C’est pourquoi, il me semble que la proposition que nous faisons est assez cohérente avec la création d’une société commune d’aménagement. Il s’agit de pouvoir préserver ce qui doit être préservé sans pour autant ralentir par trop et donc, rendre impossible, les grandes opérations d’aménagement.

J'insiste bien sur le fait que naturellement, il y a toujours des améliorations à chercher. On verra bien en marchant comment ces choses fonctionnent, mais je veux rassurer M. Ouzoulias, notre intention n'est pas de profiter de cette occasion pour tordre le cou à un service qui fonctionne bien, mais au contraire de faire un développement équilibré des relations de nos deux départements.

Nous allons regarder (je crois que les services doivent s'en emparer) cette affaire de distorsion de concurrence et donc, de possibilité d'obtenir ce crédit. Je partage le propos qui n'est en rien polémique du Président Devedjian, ne cassons pas ce qui marche d'autant qu'on n'a que dix doigts et que l'on compte assez facilement avec eux ce qui fonctionne en France. Ne nous amputons pas nous-mêmes.

*La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

### **2016-EPI-CA-13 – Adhésion au CNAS**

GHISLAIN FOURNIER—Juste avant, je voudrais dire que dans Les Echos de ce matin, le Président Hollande a fait l'éloge du Crédit Impôt Recherche.

M. LE PRESIDENT—Monsieur Massou n'est pas très favorable au Président Hollande.

GHISLAIN FOURNIER—Je ne connais pas précisément les tendances politiques de vos amis Monsieur le Président.

GABRIEL MASSOU— Je suis très déçu que ce que je raconte ici ne soit pas connu dans les Yvelines ! C'est incroyable, mon égo en prend un coup !

GHISLAIN FOURNIER—Le CNAS, c'est un peu les Comités d'entreprise, mais pour les fonctions publiques territoriales, avec un aspect social peut-être un peu plus important.

Là, il vous est proposé pour nos huit agents dont nous venons de créer les postes qu'ils puissent bénéficier d'une adhésion au CNAS. L'idée serait que l'établissement public adhère au CNAS au 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour un montant de 75 € puisque c'est proratisé au temps d'adhésion d'ici la fin de l'année pour les huit agents,

La candidature de Josette Jean est proposée, Conseillère départementale des Yvelines déléguée au personnel et sur la partie des agents, nous proposons Mme Aloïs Corona, attachée de conservation du patrimoine.

ELSA FAUCILLON —J'interviens sur les rapports 13 à 17.

L'Assemblée vient de décider de créer des postes au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental. Pour le groupe Front de Gauche et Citoyens, nous considérons qu'il faut maintenant assurer des garanties sociales aux personnels qui vont les occuper. C'est pourquoi, notre groupe votera pour les rapports 13, 14, 15 et 16.

En revanche, en ce qui concerne l'adoption du régime indemnitaire des agents de l'EPI, si la loi oblige à maintenir le même niveau de régime indemnitaire pour les agents transférés, les représentants des personnels des deux Conseils départementaux, 92 et 78, nous ont fait part de leur inquiétude pour les futurs agents recrutés puisque rien n'est précisé quant à leur régime indemnitaire, inquiétude aussi quant à l'aspect provisoire de ce régime puisqu'il concerne seulement les cadres d'emploi des agents transférés au 1<sup>er</sup> août 2016.

En effet, ce régime indemnitaire devra être modifié si vous transférez dans un avenir proche, comme vous l'avez déjà décidé, les agents du service de l'adoption, car ils n'intègrent pas la situation de la filière sociale et médico-sociale.

D'autre part, vous avez annoncé aux représentants des personnels la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), une annonce qui leur fait craindre pour la garantie du régime indemnitaire que vous leur proposez aujourd'hui.

Entendant et partageant ces inquiétudes, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport 17.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2016-EPI-CA-14 – Affiliation au CIG**

GHISLAIN FOURNIER–Comme nous sommes en-dessous du seuil, nous n’avons pas d’instance paritaire. Nous allons faire appel au CIG sur les aspects paritaires, notamment Comité d’Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail, ainsi que sur le SIRH avec l’élaboration notamment de la paye et de l’accès aux systèmes informatisés pour assurer tout le fonctionnement RH des huit personnels que nous venons d’intégrer.

*La délibération est adoptée à l’unanimité.*

#### **2016-EPI-CA-15 - Participation à la consultation du CIG pour la mutuelle et la prévoyance**

GHISLAIN FOURNIER–La mutuelle et la prévoyance toujours pour ces huit agents. Nous allons nous associer à une consultation du CIG qui organise une mise en concurrence des différents opérateurs présents sur le marché afin de pouvoir proposer à ces huit agents une mutuelle et une prévoyance. Encore faut-il que l’offre soit retenue et soit ensuite validée par nous avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*La délibération est adoptée à l’unanimité.*

#### **2016-EPI-CA-16 – Valeur faciale des tickets restaurant et participation de l’EPI**

GHISLAIN FOURNIER–Pour les tickets restaurant, le 92 était à 7 €et le 78 à 7,50 € L’idée est de s’aligner sur le 78 et de proposer à nos huit agents des tickets restaurant à hauteur de 7,50 €avec une participation de l’EPI à hauteur de 60 % de cette valeur faciale.

*La délibération est adoptée à l’unanimité.*

PIERRE BEDIER – L’opposition aurait pu saluer cette avancée sociale.

#### **2016-EPI-CA-17 – Régime indemnitaire**

GHISLAIN FOURNIER–Pour payer les agents, il faut un régime indemnitaire. Cette délibération reprend les textes, de façon très large, des régimes indemnitaires et se cale sur le plus grand dénominateur commun ce qui fait qu’au niveau des agents, il n’y a ni effet d’aubaine, ni perte bien sûr.

Cela permet donc d’assurer aux agents qui sont intégrés à l’établissement public une garantie formelle par rapport à leur rémunération d’aujourd’hui, à leur régime indemnitaire actuel. Certes, quand on intégrera d’autres personnes, il faudra ajuster ce régime indemnitaire, mais aujourd’hui, il n’est proposé que pour ces huit agents intégrés.

*La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 abstentions : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.*

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 10.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Patrick DEVEDJIAN

